

180 – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU SERVICE COMMUNAL D'ACCUEIL DES TRANSPORTS SCOLAIRES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par délibération n°2017-2259 en date du 11 décembre 2017, la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte a approuvé la convention d'organisation et de financement des transports scolaires passée avec le Conseil Régional Sud (Provence Alpes Côte d'Azur).

Afin de maintenir un service de proximité d'accueil des familles pour les inscriptions des élèves aux transports scolaires dans les communes, il convient de fixer les modalités de mise à disposition des services communaux au profit de la Communauté d'Agglomération pour la délivrance des abonnements de transports scolaires des élèves du primaire et du secondaire pour le compte de la Communauté d'Agglomération

Considérant l'avis favorable de la commission Transports réunie le 1^{er} décembre 2017 ;

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire ;

Considérant la délibération n°2017-260 de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte approuvant la convention de mise à disposition du service communal d'accueil des transports scolaires à son profit ;

Monsieur le Maire demande au conseil municipal

- d'approuver la convention de mise à disposition du service communal d'accueil des transports scolaires au profit de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte (ci-annexée) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention précitée, ainsi que tous les actes relatifs à cette affaire.